

GESTION DE L'ACCÈS ET UTILISATION DU LAC DE L'ACHIGAN

Problématiques soulevées par l'APLA	Solutions proposées par l'APLA	Commentaires et contraintes de la Municipalité	Actions proposées par la Municipalité	Ressources Echancier
1) ACCÈS AU LAC				
Le lac est envahi par des embarcations de toutes sortes.	<ul style="list-style-type: none"> • Réserver le lac aux résidents de Saint-Hippolyte 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • Tarifs pour toutes les embarcations Annexe I 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis de motion avril 2008; • Règlement mai 2008
<p>Trop d'usagers</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduit la quiétude et la qualité de vie des citoyens du secteur; • rend la navigation plus dangereuse; • expose le lac aux espèces envahissantes; • érosion accélérée des berges 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur contrôle des vignettes sur le lac afin de s'assurer que seuls les résidents de Saint-Hippolyte utilisent le plan d'eau. • Renforcer le contrôle au débarcadère municipal par l'embauche de personnel plus expérimenté, tel un agent de la S.Q. ou de la GRC à la retraite 	<ul style="list-style-type: none"> • La municipalité ne peut contrôler le nombre de bateaux sur le lac (navigation de juridiction fédérale). • La limitation du nombre d'usagers peut améliorer la qualité de vie des citoyens, mais le problème se situe également au niveau du type d'embarcation (motomarine, wakeboats), du nombre d'embarcations que les riverains possèdent et du comportement des usagers (vitesse, bruit, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer un code d'éthique et en diffuser l'information; • En collaboration avec l'APLA, mettre sur pied une campagne de sensibilisation; • Améliorer le contrôle au débarcadère municipal par l'embauche d'une personne qui sera responsable de la supervision des employés et de la qualité du travail et assurer également une surveillance adéquate à des périodes cruciales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Budget pour campagne de sensibilisation et impression code d'éthique • Diffusion de l'information via le Journal Le Sentier et distribution d'un feuillet d'information; • Budget supplémentaire pour l'embauche d'un responsable; • Augmenter les tarifs des vignettes (pour rencontrer les dépenses supplémentaires dues à l'embauche responsable).

GESTION DE L'ACCÈS ET UTILISATION DU LAC DE L'ACHIGAN

Problématiques soulevées par l'APLA	Solutions proposées par l'APLA	Commentaires et contraintes de la Municipalité	Actions proposées par la Municipalité	Ressources Echancier
2) VIGNETTES				
<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'embarcations sur le lac dépasse de loin la quantité de vignettes émises. • Non respect du permis journalier 	<ul style="list-style-type: none"> • Achat et pose de vignettes annuelles pour toutes les embarcations motorisées de plus de 20 c.v.; • Les vignettes en vente exclusivement à la municipalité aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville; • Vignette de bonne dimension et couleur différente chaque année; • Tenue d'un registre des entrées et sorties; • Tarifs différents selon cinq catégories d'usagers; • L'augmentation des revenus engendrés par la nouvelle tarification permettrait de défrayer les coûts pour la patrouille nautique et le contrôle du débarcadère 	<ul style="list-style-type: none"> • Tarifs ne peuvent servir à défrayer les coûts pour la patrouille nautique. Toutefois, ils peuvent servir à défrayer les coûts supplémentaires pour le contrôle à la descente de bateaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le système de contrôle de vignette par l'embauche d'une personne ressource et et la mise en place de différentes mesures telles : • Système de vignette pour tous les types d'embarcation; • Augmentation des heures d'ouverture à la descente de bateaux; • Émission de vignettes à la municipalité, au début de la saison; • Tenue d'un registre des entrées et sorties; • Émission de vignettes de deux couleurs (riverains & autres) • Envoi d'une lettre aux propriétaires qui se sont procurés des vignettes en 2007 pour les informer des nouvelles mesures pour faciliter l'enregistrement des bateaux. • Demander la collaboration de l'APLA pour émettre des vignettes aux embarcations qui n'ont pas utilisé la descente municipale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis de motion avril 2008 • Adoption nouveaux tarifs mai 2008 • Faire un recensement des embarcations au lac de l'Achigan.

GESTION DE L'ACCÈS ET UTILISATION DU LAC DE L'ACHIGAN

Problématiques soulevées par l'APLA	Solutions proposées par l'APLA	Commentaires et contraintes de la Municipalité	Actions proposées par la Municipalité	Ressources Echancier
3) LAVAGE BATEAUX				
<ul style="list-style-type: none"> • Introduction d'espèces envahissantes (moule zébrée et autres) 	<ul style="list-style-type: none"> • Lavage de bateaux obligatoire avant la mise à l'eau de toute embarcation; • Déterminer un site de lavage 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun emplacement actuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les utilisateurs au lavage de leur bateau avant la mise à l'eau (applicable à tous les lacs); • Poursuivre les démarches pour le choix d'un site d'une station de lavage de bateaux 	
4) SÉCURITÉ NAUTIQUE				
<ul style="list-style-type: none"> • Absence de policiers sur le lac; • Mauvaise gestion du système de vignettes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Patrouilles nautiques plus fréquentes par les policiers; • Émission de contraventions; • Création d'une patrouille privée (comme au lac Memphrémagog) si la police ne peut augmenter la surveillance ou faire respecter les règlements; • Vérification des vignettes par les policiers; 	<ul style="list-style-type: none"> • Patrouille nautique par les policiers seulement (convention collective) 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de visites de la police sur le plan d'eau afin de faire respecter les règlements sur la vitesse, le bruit et de sensibiliser les usagers; • Code d'éthique • Campagne sensibilisation • Suggérer à l'APLA la mise en place d'une patrouille nautique qui aurait comme mandat de sensibiliser les utilisateurs au nouveau code d'éthique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir avec la Régie de police un calendrier de visites.

GESTION DE L'ACCÈS ET UTILISATION DU LAC DE L'ACHIGAN

Problématiques soulevées par l'APLA	Solutions proposées par l'APLA	Commentaires et contraintes de la Municipalité	Actions proposées par la Municipalité	Ressources Echancier
5) QUAIS				
<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise application de la réglementation; • Location de quais privés 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire respecter le règlement sur les quais (longueur, largeur et superficie); • Imposer une marge de 3mètres par rapport aux lignes latérales de terrain; • Limiter la longueur à celle de la rive du terrain; • Interdire la location des quais; • Interdire les quais commerciaux et communautaires dans la réglementation municipale. 	<ul style="list-style-type: none"> • La réglementation sera étudiée afin d'apporter certaines améliorations. • L'activité commerciale est interdite dans le règlement municipal. Le contrôle et l'application ne sont pas faciles. • Les débarcadères et les quais commerciaux sont interdits dans notre réglementation (sauf ceux protégés par droits acquis); 	<ul style="list-style-type: none"> • Des photos aériennes seront prises au cours de l'année afin de mieux identifier la situation. • Lorsque la municipalité est informée d'une activité commerciale, elle peut aviser le propriétaire de cesser son activité de location de quai. Toutefois, la preuve sera difficile à faire. Il faudra démontrer que l'utilisation est à but lucratif. 	

GESTION DE L'ACCÈS ET UTILISATION DU LAC DE L'ACHIGAN

Problématiques soulevées par l'APLA	Solutions proposées par l'APLA	Commentaires et contraintes de la Municipalité	Actions proposées par la Municipalité	Ressources Echancier
6) DÉBARCADÈRES PRIVÉS				
<ul style="list-style-type: none"> • Mise à l'eau par des débarcadères privés augmente le nombre d'embarcations sur le lac; • Aucun contrôle sur la provenance de l'embarcation; • Perte de revenus de vente de vignette; • Injuste pour ceux qui achètent vignette. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementer afin d'interdire la mise à l'eau d'embarcations par les débarcadères privés, sauf pour le propriétaire du débarcadère; • Empêcher l'accès au débarcadère privé en installant des chaînes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun pouvoir d'interdire l'accès et d'obliger l'installation de chaînes. • Législation a toujours reconnu un droit d'accès aux cours d'eau et au lac tout comme d'ailleurs à la voie publique. • Le lac n'est pas une propriété privée de la Municipalité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne de sensibilisation • Code d'éthique. 	

GESTION DE L'ACCÈS ET UTILISATION DU LAC DE L'ACHIGAN

Problématiques soulevées par l'APLA	Solutions proposées par l'APLA	Commentaires et contraintes de la Municipalité	Actions proposées par la Municipalité	Ressources Echancier
7) STATIONNEMENT ET VITESSE À LA PLAGES				
<ul style="list-style-type: none"> • Non respect des interdictions de stationner; • Aucune contravention donnée aux contrevenants; • Vitesse élevée à l'approche de la courbe de la plage 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des interventions policières; • Émission de contraventions aux contrevenants; • Installation de dos d'âne à l'approche de la plage municipale pour ralentir la circulation. 		<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la présence policière pour faire respecter l'interdiction de stationner et la limite de vitesse; • S'assurer que la signalisation est adéquate et bien visible; • Ajouter des affiches pour indiquer la présence du stationnement municipal et indiquer la proximité d'un terrain de jeux; • Maintenir l'interdiction de stationner actuelle; • Réduire la limite de vitesse à 30 km/h sur le chemin du lac de l'Achigan, sur une distance de 300-400 mètres devant la plage; • Installation deux (2) arrêts sur le chemin de l'Achigan, près de la plage; • Surveillance policière pour le respect de la limite de vitesse; • Voir la possibilité de relocaliser la plage; • Améliorer la descente de bateaux; • Réaménager la descente de bateaux si la plage est relocalisée; 	<p>Mai 2008</p> <p>Mai 2008</p> <p>Mai 2008</p> <p>Règlement adopté avril 2008 – installation mai 2008</p>

GESTION DE L'ACCÈS ET UTILISATION DU LAC DE L'ACHIGAN

Problématiques soulevées par l'APLA	Solutions proposées par l'APLA	Commentaires et contraintes de la Municipalité	Actions proposées par la Municipalité	Ressources Echancier
8) VITESSE SUR L'EAU				
<ul style="list-style-type: none"> • Limite de vitesse n'est pas respectée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Demander à la Régie de police d'appliquer la réglementation sur la limite de vitesse. 		<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance et sensibilisation par les policiers lors patrouilles nautiques. • Campagne de sensibilisation (code d'éthique) 	
9) BRUIT				
<ul style="list-style-type: none"> • Plainte des riverains par le bruit des appareils de sonorisation des embarcations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Que la municipalité applique le règlement sur les nuisances qui régit le nombre de décibels tolérés selon les différentes heures de la journée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficile d'application – (accès sur le plan d'eau – contravention/preuve 	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne de sensibilisation (code d'éthique) 	
10) TOURNOI DE PÊCHE				
<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à l'introduction d'espèces envahissantes; • affecte négativement la population de poissons ; • se tient lors d'une période où la pêche est interdite. 	<ul style="list-style-type: none"> • Abolition du tournoi. • Il est organisé par des résidents d'autres lacs. 		<ul style="list-style-type: none"> • Restreindre l'Association de chasse et pêche de Saint-Hippolyte à la tenue d'un seul tournoi par année. 	